

# Bourse de perfectionnement

## AQIIRC – Automne 2022

Dans le cadre de la mission de l'AQIIRC de promouvoir le perfectionnement de ses membres et ainsi valoriser l'excellence et la performance en recherche clinique au Québec, l'AQIIRC a créé des bourses de perfectionnement permettant aux membres de suivre une formation ou d'assister à une conférence spécialisée dans leur domaine dans le but d'améliorer les connaissances et de favoriser les échanges scientifiques. Pour l'automne 2022, la **bourse est d'un montant maximal de 500\$**, ce qui permettra de rembourser les frais associés à la participation d'une formation spécifique (tel qu'un colloque, congrès, cours spécifique ou académique) tant nationale qu'internationale.

### Admissibilité des dépenses :

- Transport : entre la ville du domicile jusqu'à la ville de la formation si plus de 20 km entre les deux. Tarif de 0.55\$/km (max 150\$) ou valeur totale du billet pour autobus, avion, train, taxi, stationnement.
- Hébergement : si plus de 50 km du domicile et pour la durée du séjour de formation seulement.
- Frais d'inscription: congrès, colloque, formation continue professionnelle (ex : université)
- Repas : Les repas (additionnels à ceux inclus dans la formation) seront remboursés jusqu'à concurrence de 10\$ déjeuner, 20\$ dîner, 30\$ souper (boissons alcoolisées exclues).

### Règles d'éligibilité :

- Être membre de l'AQIIRC et avoir payé sa cotisation au moment de déposer sa candidature (automne 2022) et de recevoir la bourse;
- Déposer une demande de bourse complète en français avant la date limite pour une formation se déroulant dans la période prévue (voir tableau ci-dessous).
- La bourse ne peut pas être utilisée pour rembourser une formation fournie par l'AQIIRC, ni pour une formation déjà remboursée par l'employeur/autre organisme.
- Le récipiendaire doit accepter que sa photo et son nom apparaisse dans une des communications de l'AQIIRC à titre promotionnel.

CONCOURS	DATE LIMITE	MOMENT DE LA FORMATION
Automne 2022	16 octobre 2022, 22h00	Septembre 2022 à Août 2023

### Pour déposer sa candidature, il faut:

- Répondre au formulaire d'inscription en suivant ce [lien](#)
- Indiquer le montant demandé avec une ventilation sommaire du budget.
- Indiquer votre motivation et la justification à suivre cette formation dans votre cheminement professionnel.

### Règles de sélection du récipiendaire

- Afin d'assurer une sélection neutre, les candidatures seront dénominalisées avant la délibération du comité. Le comité de sélection sera composé d'au moins 4 membres du CA de l'AQIIRC.
- Les membres du CA actuel ne peuvent pas soumettre leur candidature à ce concours.
- Le nom du récipiendaire sera dévoilé (site web, info-lettre et média sociaux) dans les 30 jours suivants la fin du concours.
- L'évaluation des candidats sera basée sur les critères de sélection suivants :

CRITÈRES	PONDÉRATION
Pertinence de la formation en fonction de la recherche clinique	30%
Justification des coûts	30%
Motivation du candidat	20%
Démonstration de l'acquisition de compétences nouvelles	10%
Qualité de la demande (présentation, orthographe, etc)	10%

### Procédure de remboursement

- Au moment de recevoir la bourse, une preuve d'inscription à la formation sera exigée ainsi que tous les reçus (originaux ou scannés) portant la date, la nature et le montant (avec taxes) de la transaction.
- Un formulaire de demande de remboursement (fourni par le CA) devra être complété et signé par le récipiendaire après la tenue de l'événement, afin de détailler toutes les dépenses et confirmer la présence du candidat.
- Les documents devront être transmis dans les meilleurs délais (max 1 mois après la formation) à l'adresse suivante :

**info@aqiirc.qc.ca** Ou

**AQIIRC – bourse de perfectionnement**  
CP 62010 CP La Pérade  
Québec (Québec) G1W 4Z2

- Un chèque sera envoyé au récipiendaire à l'adresse indiquée dans le formulaire dans un délai de deux semaines suivant la réception de tous les documents.